



Déclaration de Saint-Jacques de Compostelle

sur

le tourisme et les pèlerinages

Le Ministère espagnol de l'industrie, de l'énergie et du tourisme, le gouvernement régional de Galice, les ministres du tourisme et autres autorités des pays membres de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), les représentants du secteur touristique, de la société civile, de communautés religieuses, d'organismes internationaux et d'universités ainsi que les experts réunis à Saint-Jacques de Compostelle du 17 au 20 septembre 2014 à l'occasion du *Premier Congrès international de l'OMT sur le tourisme et les pèlerinages*,

Considérant que l'objectif fondamental de l'OMT est « de promouvoir et de développer le tourisme en vue de contribuer à l'expansion économique, à la compréhension internationale, à la paix, à la prospérité ainsi qu'au respect universel et à l'observation des droits et des libertés humaines fondamentales sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion » comme le précisent les Statuts de l'Organisation ;

Tenant compte, selon la définition approuvée par les Nations Unies dans les Recommandations internationales pour les statistiques du tourisme (2008), du phénomène social, culturel et économique que représente le tourisme, qui suppose des mouvements de personnes hors de leur lieu de résidence habituelle pour affaires ou pour des motifs personnels ou professionnels au nombre desquels peuvent se trouver la religion ou le pèlerinage ;

S'inspirant du *Code mondial d'éthique du tourisme*, adopté par l'Assemblée générale de l'OMT en 1999 et ratifié par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001, dont l'article 1 souligne que « la compréhension et la promotion des valeurs éthiques communes à l'humanité, dans un esprit de tolérance et de respect de la diversité des croyances religieuses, philosophiques et morales, sont à la fois le fondement et la conséquence d'un tourisme responsable » ;

Se basant sur les principes de ce même *Code d'éthique* qui signale que « les professionnels du tourisme, (...), contribuent au plein épanouissement culturel et spirituel des touristes et permettent l'exercice, pendant les déplacements, de leur culte religieux » ;

Reconnaissant les conclusions de conférences internationales de l'OMT comme la Conférence internationale « Tourisme, religions et dialogue interculturel » qui s'est tenue à Cordoue (Espagne) en 2007, et la *Déclaration de Ninh Binh sur le tourisme spirituel* adoptée au Vietnam en 2013 à l'occasion de la « Première Conférence internationale de l'OMT sur le tourisme spirituel » ;

Rappelant la *Déclaration de Saint-Jacques de Compostelle* entérinée par le Conseil de l'Europe en 1987, qui déclare le Chemin de Saint-Jacques Premier itinéraire culturel européen et propose des actions pour revitaliser les routes jacobéennes comme « espace européen chargé de la mémoire collective et parcouru de chemins qui surmontent les distances, les frontières et les langues » ;

Évoquant la coopération existant dans ce domaine entre l'OMT et l'UNESCO, deux organisations du système des Nations Unies ;

Célébrant en cette année 2014 le vingt-et-unième anniversaire de la Déclaration du Chemin de Saint-Jacques comme *Patrimoine de l'humanité par l'UNESCO*, la première route culturelle à avoir reçu cette distinction, et reconnaissant les bases conceptuelles de la *Charte sur les itinéraires culturels* ratifiée par l'Assemblée générale de l'ICOMOS en 2008 ;

Faisant l'éloge des inestimables efforts consentis par les institutions publiques, la société civile, les entités religieuses et d'autres intervenants qui ont entraîné une profonde transformation socioéconomique des territoires européens liés aux Chemins de Saint-Jacques ;

LES PRÉSENTS :

Convaincus que les pèlerinages et les voyages qui répondent à des motifs religieux et spirituels contribuent au pluralisme culturel, au dialogue interreligieux et au respect des croyances, ainsi qu'au développement durable du tourisme, tout en constituant des étapes de recherche de paix intérieure et d'harmonie avec les autres êtres humains et la nature ;

Conscients que le pèlerinage « extérieur » ne finit pas avec l'atteinte d'une destination puisque le chemin « intérieur » du pèlerin se prolonge jusqu'à son propre but spirituel, ces deux concepts devant par ailleurs être abordés de façon harmonieuse, complémentaire et même nécessaire ;

Conscients de la nécessité de recueillir davantage de statistiques sur les pèlerinages et les voyages entrepris pour des raisons religieuses et spirituelles pour mieux comprendre leurs caractéristiques et leurs tendances ;

Attentifs aux défis pressants de la durabilité environnementale, socioculturelle et économique qui pèsent sur les voies de pèlerinage et les sites sacrés en raison de l'augmentation constante du nombre de pèlerins et autres visiteurs ;

Sensibles au besoin de sauvegarder non seulement le patrimoine culturel matériel mais aussi le patrimoine immatériel et les traditions populaires intrinsèques attachées aux pèlerinages ;

LANCENT UN APPEL UNANIME À TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS AFIN DE :

1. Mettre en valeur la précieuse contribution des pèlerinages et du tourisme durable au dialogue interculturel, au respect universel des valeurs spirituelles de l'humanité et à l'établissement de la paix et de la prospérité dans le monde ;
2. Renforcer la coopération entre les multiples intervenants afin de progresser dans l'analyse systématique du tourisme et des pèlerinages, et d'encourager les politiques publiques et les directrices qui s'inspirent du Code mondial d'éthique du tourisme ainsi que les initiatives provenant du monde de l'entreprise, de l'éducation, de la société civile et de la religion ;
3. Convenir, élaborer et mettre en oeuvre des plans d'amélioration des infrastructures, de gestion des capacités de charge, de sécurité, d'innovation technologique, de réduction de l'impact environnemental, notamment au niveau du traitement et de l'élimination des déchets provoqués par les pèlerinages et les activités touristiques qui s'y rapportent ;
4. Encourager la communication pluridirectionnelle entre les acteurs pour satisfaire les besoins des visiteurs, des pèlerins et des communautés locales et favoriser de la sorte le développement

socioéconomique tout en réduisant autant que possible les effets négatifs de celui-ci sur les ressources naturelles et culturelles ;

5. Respecter les valeurs éthiques et les traditions millénaires des communautés religieuses et autochtones qui contribuent à préserver la durabilité, l'intégrité et l'équilibre des voies de pèlerinage ainsi que des sites sacrés et du patrimoine culturel ; et
6. Inciter de nouvelles initiatives et la création de réseaux internationaux stimulant l'échange d'expériences dans les domaines de la recherche, de la formation des professionnels du tourisme, de la promotion, du marketing et de la gestion des chemins de pèlerinage, en invitant les groupes religieux et les communautés locales à s'associer, sur un pied d'égalité avec les autres partenaires, au développement durable du tourisme spirituel.

Adoptée à Saint-Jacques de Compostelle (Espagne), le 19 septembre 2014